

Règlement de maison

Le présent règlement participe au bon fonctionnement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) et favorise une cohabitation harmonieuse entre tous les acteurs de l'établissement. Pour ce faire, il clarifie les aspects de la vie sociale, du service hôtelier, de la santé et du bien-être, de la sécurité et les points administratifs.

- 1. Vie sociale**
 - 1.1. Visites
 - 1.2. Restaurant le REZ'Ô
 - 1.3. Séjours d'étage
 - 1.4. Courrier
 - 1.5. Animation
 - 1.6. Services religieux / vie spirituelle

- 2. Service hôtelier**
 - 2.1. Chambres
 - 2.2. Absences
 - 2.3. Transports
 - 2.4. Vêtements et linge
 - 2.5. Radio-TV-téléphone
 - 2.6. Nettoyage
 - 2.7. Animaux
 - 2.8. Plantes

- 3. Santé et bien-être**
 - 3.1. Médecin
 - 3.2. Médicaments
 - 3.3. Autres prestations

- 4. Sécurité**
 - 4.1. Accès au bâtiment
 - 4.2. Absences
 - 4.3. Fumée et bougies
 - 4.4. Appareils électriques
 - 4.5. Argent et objets de valeur

- 5. Administration**
 - 5.1. Départ
 - 5.2. Facturation des absences
 - 5.3. Assurances
 - 5.4. Droit à l'image (photos)

1. Vie sociale

1.1 Visites

Les visites externes sont les bienvenues dans les chambres ou dans les locaux communs du HMS à tout moment de la journée. Lorsque les résidents invitent des parents ou des amis à un repas à consommer au restaurant le REZ'Ô, ils les annoncent au restaurant au plus tard 24 heures à l'avance.

1.2 Restaurant le REZ'Ô

Le restaurant est ouvert selon les horaires affichés. Des quotidiens et périodiques sont à disposition. Il n'y a aucune obligation de consommer pour les résidents. Pour fêter un anniversaire ou un tout autre évènement au restaurant, il y a lieu de prendre contact avec la cuisine au moins une semaine à l'avance. Il sera tenu compte des désirs des résidents, en fonction des possibilités du HMS.

1.3 Séjours d'étages

Les séjours d'étages sont à disposition des résidents pour prendre le petit-déjeuner, pour la lecture, les jeux de société, recevoir des visites ou regarder la télévision.

1.4 Courrier

Chaque résident dispose d'une boîte à lettres individuelle où lui sont adressés son courrier privé, ses journaux ainsi que la correspondance interne du HMS. Le courrier officiel (offices fédéraux, cantonaux ou communaux, assurances, factures, etc.) est adressé systématiquement au répondant administratif.

1.5 Animation

L'équipe d'animation propose des activités variées qui permettent aux résidents d'y participer selon leurs goûts et leurs capacités. Plusieurs événements sont aussi organisés tout au long de l'année comme des concerts et des fêtes pour entretenir la convivialité et l'ouverture sur l'extérieur. Régulièrement des sorties sont organisées pour visiter un lieu, faire des achats, aller au cinéma, etc...

Les animations ont lieu dans notre grande salle de loisirs au rez-de-chaussée, mais également dans les étages pour être accessibles au plus grand nombre de personnes possible.

1.6 Services religieux / vie spirituelle

Le HMS dispose d'un endroit de recueillement situé au rez-de-chaussée. Une équipe d'aumônerie est à disposition pour répondre aux demandes d'accompagnement religieux ou spirituel des résidents. La messe a lieu tous les samedis à la salle de loisirs.

2. Service hôtelier

2.1 Chambres

Les chambres sont meublées d'un lit médicalisé et d'une table de nuit, et sont équipées d'un téléphone avec ligne directe et d'un système d'appel infirmière conventionnel.

Les meubles personnels des résidents sont volontiers acceptés en chambre individuelle pour autant que leurs tailles soient compatibles avec l'espace à disposition et les critères de sécurité.

Chaque chambre est équipée d'une clé individualisée. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fermer sa chambre en cas d'absence. En cas de perte, la clé est facturée (voir liste tarifs).

La chambre fait partie de la sphère privée du résident. Celui-ci peut accrocher sur sa porte une pancarte « ne pas déranger » pour éviter les interventions des soignants dans des moments où il ne le souhaite pas. Cette mesure a comme limite la sécurité du résident et le respect des prescriptions médicales.

2.2 Absences

Les résidents sont libres de s'absenter selon leurs envies et projets en famille. Ils sont priés de l'annoncer à la personne responsable de l'unité de soins au minimum la veille au soir.

Pour toute absence d'un jour ou plus, les résidents sont priés d'informer la personne responsable de l'unité de soins le plus tôt possible.

2.3 Transport

En cas d'impossibilité de la famille pour accompagner le résident à ses rendez-vous externes (médecin, dentiste, etc...), le personnel soignant organise le transport avec le Passepartout Sarine ou la Croix-Rouge. Dans le cas où le personnel soignant doit accompagner le résident, le rendez-vous sera organisé en fonction des disponibilités du service et sera facturé (voir liste tarifs).

2.4 Vêtements et linge

Le linge personnel est marqué par le personnel de lingerie avec le nom et le prénom du résident dès son entrée, indépendamment du mode d'entretien interne ou externe. Les étiquettes nominatives sont facturées selon un forfait. Durant le séjour, et selon le besoin, la commande d'étiquettes supplémentaires sera facturée par pièce (voir liste tarifs).

Le travail de couture peut être exécuté par le personnel de lingerie contre facturation (voir liste tarifs).

Le lavage du linge personnel est compris dans le prix de pension. Les vêtements lavés et repassés sont déposés sur le lit du résident par le personnel de lingerie. Les vêtements qui ne peuvent être lavés au HMS sont donnés au pressing. Cet entretien est à la charge des résidents et n'est donc pas inclus dans le prix de pension.

REGLEMENT DE MAISON

Le linge de lit et de toilette est fourni et lavé par le HMS. Pour des raisons d'hygiène, les linges privés ne sont pas acceptés.

2.5 Radio-TV-téléphone

L'abonnement pour le raccordement au téléphone et la télévision est obligatoire ainsi que la location de l'appareil téléphonique (voir tarifs). La télévision est fournie par le résident.

2.6 Nettoyage

La chambre et les WC/douches sont entretenues quotidiennement. Certaines tâches sont réalisées selon un calendrier annuel (vitres, rideaux etc...).

2.7 Animaux

Les animaux ne sont généralement pas admis en résidence au sein du HMS. Dans certains cas, la direction peut admettre de petits animaux. Les résidents en assument eux-mêmes l'entretien, ainsi que les frais et éventuels dégâts.

2.8 Plantes

Les plantes sont acceptées dans la mesure où l'hygiène et le travail du personnel sont garantis. Les résidents en assument eux-mêmes l'entretien, ainsi que les frais et éventuel dégâts.

3. Santé et bien-être

3.1 Médecin

Pour faciliter le suivi et la collaboration avec le personnel infirmier dans le domaine des soins, le HMS collabore avec des médecins partenaires.

Les résidents sont toutefois libres de conserver leur propre médecin traitant pour autant que celui-ci accepte de se déplacer pour les visites médicales.

3.2 Médicaments

Les médicaments sont transmis au HMS par la pharmacie BENU et sont stockés, de manière individuelle, par le personnel soignant dans un endroit approprié. Ils sont facturés par la pharmacie à l'assureur-maladie du résident. En cas de décès ou de changement de traitement, le solde des médicaments est géré par le HMS, sauf avis contraire du résident ou de son représentant.

Le HMS décline toute responsabilité en cas de problème lié à l'automédication.

3.3 Autres prestations

Thérapies

Des thérapeutes (physiothérapeutes, ergothérapeutes) se déplacent au HMS pour les traitements sur prescription médicale.

Esthétique

Des soins esthétiques (coiffeuse, pédicure, etc..) sont possibles sur place par des professionnels.

REGLEMENT DE MAISON

Tous ces professionnels, autres que les médecins, interviennent dans le cadre de leur activité indépendante. Chaque résident reste libre de prendre rendez-vous avec le professionnel de son choix.

4. Sécurité

4.1 Accès au bâtiment

Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée sont fermées de 20h00 à 06h30. En dehors de ces heures, le retour au HMS se fait par appel, au moyen de la sonnette installée à l'entrée principale du HMS.

4.2 Absences

Les résidents qui quittent l'établissement et ses abords, même pour un court instant, sont tenus d'informer le personnel soignant de l'unité de soins.

4.3 Fumée et bougies

L'établissement, y compris les chambres, est non-fumeur. Toutefois, un fumoir est à disposition.

L'utilisation de bougies est interdite dans les chambres.

4.4 Appareils électriques

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils électriques dans les chambres, tels que chauffage, machine à café, chauffe-eau, micro-ondes, est strictement interdite.

4.5 Argent et objets de valeurs

Il est demandé une attention particulière en ce qui concerne l'argent et les objets de valeur. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'argent et les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre-fort du secrétariat. Des prélèvements peuvent être effectués du lundi au vendredi, durant les heures de bureau.

5. Administration

5.1 Départ

Le résident qui décide de quitter définitivement le HMS pour un autre lieu de vie en avise la Direction au moins 7 jours à l'avance.

Lors d'un décès, la famille reprend la totalité des effets personnels du résident. Si le HMS doit gérer leur élimination, une participation forfaitaire est facturée (voir liste tarifs).

Le HMS facture un montant par jour, dès le 3^{ème} jour après la sortie, respectivement du décès, jusqu'à la libération de la chambre (voir liste tarifs).

REGLEMENT DE MAISON

5.2 Facturation des absences

En cas d'absence pour des raisons de vacances ou d'hospitalisation, la facturation interviendra selon les directives de la Direction de la Santé et des Affaires sociales (voir liste des tarifs).

5.3 Assurances

Les résidents ont l'obligation d'être couverts par une assurance responsabilité civile. Ils peuvent conserver leur propre assurance ou être affiliés à l'assurance du HMS (voir liste des tarifs).

5.4 Droit à l'image (photos)

A son entrée, le résident et son représentant administratif sont sollicités pour accepter ou refuser que des photos du résident soient utilisées dans les différents supports mis en place au HMS.